

SEPTEMBRE 2023









22 septembre









RENTRÉE SCOLAIRE

En ce mois de rentrée scolaire, nous rappelons aux parents qu'il est impératif de respecter le code de la route au niveau des entrées et sorties des établissements scolaires de vos enfants. Le non respect des interdictions de stationner, le stationnement au milieu de la rue, l'emplacement réservé aux bus des enfants déjà occupé,...., mettent en danger leur sécurité.

RIVIÈRE « LA SOMME »

Nous vous informons que dans le cadre d'une étude « diagnostic écologique et fonctionnement hydraulique des cours d'eau Somme, Soude, Somme-Soude, Berle, Coole» réalisée pour le compte du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M), un technicien passera sur les parcelles privées adjacentes aux cours d'eau et aux zones humides entre le 01/08/2023 et le 30/09/2023 sur le territoire de Normée.

INFORMATION COMMUNALE

Nous vous informons que la mairie sera fermée tous les samedis matin jusqu'à la fin du mois de septembre.

VOIRIE

La propreté urbaine est au cœur des préoccupations de chaque commune et de ses habitants.

Or, les pesticides utilisés pour l'entretien de nos espaces verts, de la voirie et du cimetière impactent directement notre écosystème. La préservation de la santé publique et de l'environnement étant une priorité pour les collectivités territoriales, depuis 2021, l'usage des pesticides chimiques est interdit, ce qui rend le désherbage de la commune difficile. Malgré les efforts menés par la municipalité il n'est pas possible d'effectuer le désherbage de toute la commune à la main ou à la binette.

Nous vous rappelons qu'il appartient à chaque riverain d'entretenir devant chez lui.

PERMANENCES

Maison de l'Habitat

Mardi 19 septembre de 10 h à 12 h en mairie.

Assistante sociale

Tous les vendredis de 10 h à 12 h à la maison médicale, uniquement sur rendez-vous au 03.26.80.51.49

O.P.A.H.

Mardi 19 septembre de 10 h à 12 h à la Communauté de Communes du Sud Marnais, au 150 rue des Verriers.

SUBVENTIONS

Nous rappelons à toutes les associations qui souhaitent faire une demande de subvention auprès de la mairie qu'il convient de télécharger le dossier Cerfa n° 12156*06 directement sur internet ou sur notre site.

Celui-ci est à déposer à l'accueil avant le 15 septembre prochain.

AGENDA

22 septembre : marché nocturne

21 octobre : octobre rose

> 31 octobre : Halloween

Pour paraître dans le prochain rendez-vous, les associations doivent envoyer leurs articles avant le 15 de chaque mois sur la boîte mail secretariat-fere@orange.fr

Tel: 03 26 42 40 35

Directeur de publication : Gérard GORISSE



A